

Prendre en compte le voisinage de personnes vulnérables

Bonnes pratiques

05.12.2017

La proximité de bâtiments hébergeant des populations dites « vulnérables » impose de prendre des précautions avant traitements.

Quels bâtiments sont concernés ? Quels sont les mesures à prendre ? Pour en savoir plus parcourez ou téléchargez notre fiche.

> Téléchargez la fiche :

[Prendre en compte le voisinage de personnes vulnérables](#) 499.41 ko